



INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR  
DES ARTS DU SPECTACLE  
ET DES TECHNIQUES DE DIFFUSION  
DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

**Enseignement  
Supérieur  
Artistique**

## **Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication**

**Année académique 2021-2022**

**Interprétation Dramatique**

**1er cycle - Bachelier de type long**

### **Projet pédagogique (profil d'enseignement)**

Les études sont organisées d'une part, en « matinées de travail technique » qui se déploient tout au long d'une année et, d'autre part, en « stages de jeu » qui se tiennent les après-midis en séquences successives de 2 à 8 semaines environ.

C'est cette organisation (dans la durée du travail technique et en séquence pour celui du jeu) qui rythme et donne sens à l'ensemble du processus pédagogique.

Nous proposons donc un développement continu du travail technique propre à l'acteur (corps, voix, mouvement) qui consiste davantage en un ensemble de processus d'élimination des résistances propres à la conscience du jeu qu'à l'acquisition de compétences additionnées au travail de l'acteur.

Nous privilégions un travail sur la conscience en mouvement et en disponibilité plutôt que l'acquisition d'un savoir de reproduction. Ceci n'induit pas de négliger le travail sur la langue, son articulation parlée et mentale, ses différents aspects rythmiques et autres incontournables objectifs de l'expression dramatique, comme le travail d'improvisation vers le jeu et les « actions concrètes » nécessaires à l'art du plateau.

Dans cet esprit, nous organisons les « stages de jeu » les après-midis avec des professeurs aux options de travail, aux visions, aux demandes propres au jeu, très différentes. Cette pluralité est nécessaire à une formation adressée à la diversité artistique du monde professionnel. Elle est possible parce qu'elle s'appuie sur la « philosophie commune » des continuités techniques du montage, celles-ci étant toujours tournées vers les finalités artistiques qu'elles supposent.

Une progression de quatre « blocs » d'études consécutifs peut ainsi se déployer.

- Un premier « bloc » d'initiation et de mise à niveau des étudiants (apprendre à travailler)
- Un deuxième de développement de techniques de jeu à partir de l'improvisation (apprendre à apprendre)
- Un troisième de perfectionnement vers la finalisation du jeu (développer le travail)
- Le tout aboutissant au deuxième cycle à la participation à des productions théâtrales et de jeu face à la caméra, ainsi que des stages dans le milieu professionnel (application du travail).

Cet ensemble de dispositif et de processus se déroule en étroite symbiose avec les classes de l'option « Théâtre et Techniques de Communication ». La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiants des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de l'option.

## Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ;
8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste.

## Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de bachelier est décerné aux étudiants qui (CFC):	Bachelier type long - orientation interprétation dramatique
<p>A. Ont acquis des connaissances approfondies et des compétences dans un domaine de travail ou d'études qui fait suite à et se fonde sur une formation de niveau d'enseignement secondaire supérieur. Ce domaine se situe à un haut niveau de formation basé, entre autres, sur des publications scientifiques ou des productions artistiques ainsi que sur des savoirs issus de la recherche et de l'expérience ;</p>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;</p>
<p>B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences dans le cadre d'une activité socio-professionnelle ou de la poursuite d'études et ont prouvé leur aptitude à élaborer et à développer dans leur domaine d'études des raisonnements, des argumentations et des solutions à des problématiques ;</p>	<p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ;</p>
<p>C. Sont capables de collecter, d'analyser et d'interpréter, de façon pertinente, des données — généralement, dans leur domaine d'études — en vue de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques qui intègrent une réflexion sur des questions sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques ;</p>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste ;</p>
<p>D. Sont capables de communiquer, de façon claire et structurée, à des publics avertis ou non, des informations, des idées, des problèmes et des solutions, selon les standards de communication spécifiques au contexte ;</p>	<p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste ;</p>
<p>E. Ont développé les stratégies d'apprentissage qui sont nécessaires pour poursuivre leur formation avec un fort degré d'autonomie ;</p>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p>

## Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.ID.B1.1</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Formation corporelle et vocale 1</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Approche de techniques diverses concourant au développement des outils corporels et émotionnels de l'expression physique et vocale de l'acteur.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	25				
<b>Pondération de l'UE</b>	7%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	405				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,4,7,8				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	6				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	B1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation (Orthophonie et phonétique)	Orthophonie et phonétique	3	Obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation (Orthophonie et phonétique)	Orthophonie et phonétique pratique et théorique	1	Obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Formation corporelle (Travail du corps)	Formation corporelle (1)	4	Obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Formation vocale (Travail de la voix)	Chansons (1)	4	Obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Formation vocale (Travail de la voix)	Monologues	3	Obligatoire	JA + titulaire
<small>Légende des types d'évaluation :            EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.</small>					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.ID.B1.2</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Séminaires de jeu 1</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Approche des premiers éléments de méthodologie et de pratique du jeu concret, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique et des aspects collectifs du travail théâtral.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	23				
<b>Pondération de l'UE</b>	8%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	400				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,6,7,8				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	6				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	B1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Artistique	Interprétation (Interprétation et improvisation)	Séminaire jeu concret	5	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation (Interprétation et improvisation)	Atelier action-réaction	4	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Techniques de jeu	4	obligatoire	JA + titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.ID.B1.3</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Régie et techniques de plateau</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Ensemble de démarches techniques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		4			
<b>Pondération de l'UE</b>		2%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		75			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		1,6,7			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		6			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		0			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		B1			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Artistique	Interprétation et mise en scène (Régie)	Eclairage	1	obligatoire	EC
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Régie Générale	1	obligatoire	EC
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Initiation au son théâtral	0,5	obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.ID.B1.4</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Evolution des formes artistiques 1</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	8				
<b>Pondération de l'UE</b>	3%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	120				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,3				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	6				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	B1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques (1)	2	obligatoire	EC
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques (2)	2	obligatoire	EC
Technique	Évolution des formes artistiques (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	obligatoire	EC
Technique	Évolution des formes artistiques (Musique appliquée aux arts du spectacle)	Musique	1	obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.ID.B2.5</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Formation vocale 2</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Approche et pratique de techniques diverses concourant au développement des outils corporels et émotionnels de l'expression vocale de l'acteur.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		12			
<b>Pondération de l'UE</b>		6%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		190			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		1,4,7,8			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		6			
<b>Prérequis de l'UE</b>		UE.ID.B1.1			
<b>Corequis de l'UE</b>		UE.ID.B2.6,8			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		B2			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Artistique	Interprétation (Orthophonie et phonétique)	Formation vocale	3	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Formation vocale (Travail de la voix)	Voix chantée	3	obligatoire	JA + titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					



<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.ID.B2.6</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Formation corporelle 2</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Approche et pratique des techniques diverses concourant au développement des outils corporels et émotionnels de l'expression physique de l'acteur.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	16				
<b>Pondération de l'UE</b>	8%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	225				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,4,7,8				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	6				
<b>Prérequis de l'UE</b>	UE.ID.B1.1				
<b>Corequis de l'UE</b>	UE.ID.B2.5,7				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	B2				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Artistique	Formation corporelle (Travail du corps)	Formation corporelle (2)	5	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Formation corporelle (Travail du corps)	Mouvement et espace (1)	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Formation corporelle (Travail du corps)	Mouvement et espace (2)	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation (Interprétation)	Rythme	1	obligatoire	JA + titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.ID.B2.7</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Séminaires de jeu 2</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Éléments de méthodologie et de pratique du jeu concret, du dialogue avec le metteur en scène, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique et des aspects collectifs et individuels du travail théâtral.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	28				
<b>Pondération de l'UE</b>	14%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	420				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,4,7,8				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	6				
<b>Prérequis de l'UE</b>	UE.ID.B1.2				
<b>Corequis de l'UE</b>	UE.ID.B2.6,8				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	B2				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation)	Texte/texte	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation)	Interprétation (1)	2	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation)	Interprétation (2)	2	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Mise en lecture	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Écriture)	Écriture(s) - mise en jeu	2	obligatoire	JA + titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.ID.B2.8</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Evolution des formes artistiques 2</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		4			
<b>Pondération de l'UE</b>		2%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		60			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		1,3			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		6			
<b>Prérequis de l'UE</b>		UE.ID.B1.4			
<b>Corequis de l'UE</b>		UE.ID.B2.5,7			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		B2			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (1)	1	obligatoire	EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (2)	1	obligatoire	EC
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (3)	1	obligatoire	EC
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (4)	1	obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.ID.B3.9</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Formation vocale 3</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Apprentissage de techniques diverses concourant au développement des outils corporels et émotionnels de l'expression vocale de l'acteur.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		14			
<b>Pondération de l'UE</b>		10%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		165			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		1,4,7,8			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		6			
<b>Prérequis de l'UE</b>		UE.ID.B2.5			
<b>Corequis de l'UE</b>		UE.ID.B3.10,12			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		B3			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Artistique	Interprétation (Orthophonie et phonétique)	Chansons (2)	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Formation vocale (Travail de la voix)	Chansons (3)	1	obligatoire	JA + titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.ID.B3.10</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Formation corporelle 3</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Apprentissage des techniques diverses concourant au développement des outils corporels et émotionnels de l'expression physique de l'acteur.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		7			
<b>Pondération de l'UE</b>		6%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		90			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		1,4,7,8			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		6			
<b>Prérequis de l'UE</b>		UE.ID.B2.6			
<b>Corequis de l'UE</b>		UE.ID.B3.9,11			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		B3			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Artistique	Interprétation et mise en scène (Formation corporelle et gestuelle)	Mouvement et espace (3)	2	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Mouvement et espace (4)	1	obligatoire	JA + titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.ID.B3.11</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Séminaires de jeu 3</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Eléments de méthodologie et de pratique du jeu concret, du dialogue avec le metteur en scène, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique et des aspects collectifs et individuels du travail théâtral. Première expérimentation personnelle, encadrée par des professeurs spécialisés de la conception et de la direction un projet.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		30			
<b>Pondération de l'UE</b>		28%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		585			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		1,4,7,8			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		6			
<b>Prérequis de l'UE</b>		UE.ID.B2.7			
<b>Corequis de l'UE</b>		1UE.ID.B3.10,12			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		B3			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Interprétation(4)	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Interprétation (3)	3	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Ecriture plateau	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Cartes blanches	4	obligatoire	JA+titulaires
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.ID.B3.12</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Evolution des formes artistiques 3</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Démarches analytiques et historiques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	3				
<b>Pondération de l'UE</b>	2%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	60				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,3				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	6				
<b>Prérequis de l'UE</b>	UE.ID.B2.8				
<b>Corequis de l'UE</b>	UE.ID.B3.9,11,13				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	B3				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (5)	1	obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.ID.B3.13</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Droit et production appliquée aux arts du spectacle</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Approche des principaux aspects juridiques et productionnels nécessaires à la compréhension des mécanismes sociaux, institutionnels et financiers de la production du spectacle vivant.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		6			
<b>Pondération de l'UE</b>		4%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		105			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		1,3			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		6			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		UE.ID.B3.12			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		B3			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ( )	Production	2	obligatoire	EO
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit d'auteur	1	obligatoire	EE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	obligatoire	TE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit des institutions culturelles	1	obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					